

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GFI INFORMATIQUE

(Eurolist)

Par courrier du 3 août 2007, la société Boussard & Gavaudan Asset Management L.P (1) (sise 33 Bruton Street, Londres W1J 6HH, Royaume Uni) et la société Boussard & Gavaudan Gestion (2) (sise 69 boulevard Haussmann, 75008 Paris) ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 2 août 2007, par suite de l'acquisition d'actions GFI INFORMATIQUE sur le marché, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société GFI INFORMATIQUE et détenir de concert, au 2 août 2007, 5 388 168 actions et droits de vote GFI INFORMATIQUE, soit 11,41% du capital et des droits de vote de la société (3).

-
- (1) Déléataire de la gestion des fonds Sark Master Fund Limited et Channel Bridge Special Situations Master Fund Limited, « mutual funds » enregistrés aux Iles Caïmans. Boussard & Gavaudan Partners Limited détient 54,70% de Boussard & Gavaudan Asset Management L.P et en est le « general partner ».
 - (2) Société de gestion de portefeuille, contrôlée à 100% par Boussard & Gavaudan Partners Limited, gestionnaire des fonds communs de placement BG Long Term Value et BGEONIA Arbitrage.
 - (3) Sur la base d'un capital composé de 47 243 013 actions représentant autant de droits de vote.